



M.N. VOULANGIS LE 15.03.2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOULANGIS DU 13.03.2015

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 13 mars 2015 sous la présidence du Maire Monsieur Franz MOLET.

- Présents 12/19: Madame ARIZZI, Monsieur BARILLER, Monsieur BUIRETTE, Madame BURGER, Monsieur CORNELOUP, Madame GUTH, Monsieur HERMANN, Monsieur JARLOT, Monsieur MOLET, Monsieur NAILLOU, Madame NOURY, Monsieur SAGNES.
- Excusés 3/19: Madame VALAHU (pouvoir à Monsieur SAGNES), Madame BUZONIE (pouvoir à Monsieur MOLET) Monsieur TRUFFIER (pouvoir à Monsieur BARILLER).
- Absents 4/ 19 : Madame BEAUNE, Madame LABORIE, Madame ROBACHE, Monsieur LEGENDRE,
- Secrétaire de séance : Monsieur NAILLOU

► Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 12.02.2015

1- urbanisme.

- Alignement sente de la Fontaine. Parcelles N° E885 et E 886. Frais de géomètre pour finalisation des actes pour une somme de 732 €ttc
→ Accord du conseil à l'unanimité.
- Convention sur le droit du sol à la CCPC :
Dans la mesure où la DDT (Direction Départementale du Territoire) n'instruit plus les permis de construire au 1^{er} juillet 2015, la Communauté de communes du Pays Créois (CCPC) propose une convention pour prendre la compétence des instructions. Cette convention permet aux communes de choisir les types de dossiers à transmettre et est renouvelable annuellement.
→ Accord du conseil à l'unanimité.
- Déplacement du panneau d'agglomération de Saint Martin.
Suite à la réunion d'échange avec les habitants, dans le cadre de l'étude pour l'amélioration et la sécurisation du trafic route de Saint Martin, la commune a demandé d'inclure la sortie du stade dans la zone 50 km/h de St Martin afin d'augmenter la protection. L'ART (Agence Routière Territoriale) a donné un avis favorable et procédera à la modification après délibération du conseil.
→ Accord du conseil à l'unanimité.

2- Finances.

- Panneaux de signalisation :
En complément des mesures ci-dessus réalisée par l'ART, il est proposé un panneau 50 avec rappel en entrée de St Martin, un panneau enfant danger à l'entrée et sortie du stade pour 250 € ttc et un radar pédagogique en milieu de St Martin et du Faubourg avec alimentation solaire pour 2940 €ttc
→ Accord du conseil avec 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour

- Chaises pour la salle des fêtes :

Suite aux casses et usures du matériel, il est proposé d'acheter 16 chaises de remplacement pour un total de 526.66 € ttc.

→ Accord du conseil à l'unanimité

- DETR (Dotation pour l'Equipement du Territoires Rural)

Pour 2015, la commune demande des subventions pour aider à la réalisation de projets sur l'année :

Il est proposé au conseil de donner accord au maire pour lancer deux investissements :

1, Poursuite du chemin piétonnier le long de la route de Melun, à partir du garage Citroën.

2, Création de deux bouches à incendie centre village, suite aux recommandations des pompiers.

→ Accord du conseil à l'unanimité

3- Syndicats et intercommunalité.

- PNR (parc naturel régional) :

Le projet généré par la région en 2007, a été mis en sommeil suite au rapport négatif de la commission chargée de son développement. Beaucoup de communes n'avaient pas adhéré au projet.

Le PNR revient d'actualité grâce à une nouvelle définition du préfet : périmètre plus réduit et objectifs plus précis.

Un syndicat est créé pour élaborer une charte (qui sera valable pour 12 ans) : le SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation).

Chaque commune du périmètre défini sera représentée au syndicat.

Le PNR à pour but de protéger le territoire d'un urbanisme rampant, et maintenir notre espace rural et habité (il ne s'agit pas de transformer notre région en désert vert). L'aménagement du territoire se fera en respect de la nature, de la gestion du patrimoine et du développement du tourisme.

Le PNR participe à l'obtention de subventions pour les investissements

Enfin, le coût de cette adhésion pour un an au syndicat est de l'ordre de 0.30 € par habitant, soit 450 € pour Voulangis.

→ Le conseil donne son accord avec cette adhésion au SMEP avec 1 abstention et 14 voix pour.

Il est proposé la nomination des représentants de Voulangis:

Pour titulaire : Jean-Michel SAGNES

Pour suppléant : Alain BUIRETTE

→ Le conseil donne son accord pour ces nominations, à l'unanimité.

- Statuts CCPC (Communauté de Communes du Pays Créois).

La communauté met à jour l'article 4.3 concernant sa compétence sur les aires d'accueils.

→ Accord du conseil à l'unanimité.

- SDESM (Syndicat D'Electricité de Seine et Marne)

La redevance ERDF pour l'utilisation du domaine public est de 196.77 € par an arrondi à 197 €

→ Accord du conseil à l'unanimité.

- Barreau D234 / RN 36

Ce projet, comme à chaque élection, semble revenir. La commune se fera attentive à son développement et s'en inquiétera auprès des autorités. Le Maire Franz MOLET s'engage à user de toute sa détermination pour que ce barreau ne vienne jamais traverser le village et surtout couper la RD 235.

- Pays Créois :

La commission d'attribution des subventions aux associations a été tendue, l'ère est à la pertinence des subventions en regard de l'efficacité. Voulstock pourrait se voir attribuer entre 2 000 et 3 000 €, sachant que la tenue de cette manifestation était prévue en 2016 et non cette année.

- Bureau de Vote des élections départementales

Un tableau de permanence pour les dimanches 22 et 29 mars 2015 est établi.

AGENDA :

► DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) le vendredi 27 mars 20h30.

► Conseil municipal (budgets) le 09 avril 2015 à 20h30